



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (C.C.P.)



35240 RETIERS

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

Établi en application du Code de la Commande Publique 2026

N° de marché : M2026-003

Date et heure limites de réception des offres :

25 septembre 2026 à 16h00

02 99 43 09 16 - mairie@retiers.fr
25 bis rue Georges Clemenceau – 35240 RETIERS
www.retiers.fr 

A – RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Dans le présent document, la Commune de Retiers est dénommée « la Commune » ou « le pouvoir adjudicateur », l'entreprise candidate ou titulaire du marché est dénommée « le titulaire ».

ARTICLE 1 : Objet du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture d'un chargeur articulé compact (porte-outil articulé à bras de levage télescopique), équipé de ses accessoires, destiné aux Services Techniques de la Commune de Retiers.

Les prestations sont à fournir par le titulaire du marché à :

la Commune de RETIERS, représentée par Monsieur le Maire, dûment habilité(e) à signer le présent marché.

Siège : Mairie de Retiers – 19 rue Georges Clemenceau – 35240 RETIERS.

Le service concerné par le marché est : Services Techniques Municipaux de la Commune de Retiers – 35240 RETIERS – 25 bis rue Georges Clemenceau.

ARTICLE 2 : Mode de consultation

Le présent marché est un marché public de fournitures passé selon une procédure adaptée, en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 3 : Décomposition en lots

Le présent marché est non alloti (marché à lot unique).

Sous réserve exclusive que le candidat ait répondu à la solution de base, les variantes pourront être acceptées dans la mesure où elles conduisent à des propositions financières plus intéressantes ou à des propositions techniques plus performantes.

ARTICLE 4 : Durée du marché et délais

Le présent marché prend effet à compter de sa notification ; il se termine avec l'exécution complète de son objet (livraison du matériel et levée des réserves éventuelles).

Les délais applicables sont les suivants :

- Date et heure limites de réception des offres : vendredi 25 septembre 16h00 ;
- Les offres seront transmises exclusivement par voie électronique via la plateforme www.e-megalisbretagne.org ; la transmission des offres sous support papier est interdite ;

ARTICLE 5 : Documents contractuels

Le marché est constitué des pièces contractuelles énumérées ci-dessous, par ordre de priorité décroissant :

- l'Acte d'Engagement (AE) et son annexe ;
- le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP), comprenant le règlement de la consultation, les clauses administratives particulières et les clauses techniques particulières, ainsi que ses annexes (bordereau des prix unitaires, bordereau des délais) ;
- l'offre du titulaire (mémoire technique et fiche technique du matériel proposé).
- Bon de démonstration

Tout autre document (mémoire supplétif, additionnel ou annexe) venant en complément de ces pièces contractuelles, et qui en modifierait la substance de quelque façon que ce soit, est nul et non avenu, sauf s'il précise une amélioration des prestations.

ARTICLE 6 : Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est mis à disposition gratuitement des candidats sur le profil d'acheteur de la Commune de Retiers : www.e-megalisbretagne.org (référence du marché à préciser). Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique n'est autorisée.

ARTICLE 7 : Présentation des offres

L'offre devra comprendre :

- la déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (ou formulaire DC1/DUME) ;
- la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- l'acte d'engagement complété et signé ;
- le présent cahier des clauses particulières, accepté sans modification ;
- une fiche technique détaillée du matériel proposé et de ses accessoires ;
- le bordereau des prix unitaires complété ;
- les conditions de livraison, de garantie et de service après-vente ;
- les références de fournitures similaires réalisées au cours des trois dernières années auprès de collectivité. Mettre le contact référent de l'achat ou utilisateur si possible.
- Bon de démonstration obligatoire.

Les offres seront rédigées en langue française et exprimées en euros.

ARTICLE 8 : Démonstration obligatoire du matériel

Préalablement à la remise des offres, chaque candidat devra organiser, à ses frais, une démonstration obligatoire du matériel proposé (chargeur articulé compact et accessoires), sur un créneau d'une durée comprise entre une heure minimum et une demi-journée maximum.

Cette démonstration devra être programmée par le candidat, en concertation avec les Services Techniques de la Commune de Retiers, au plus tard 2 jours avant la date limite de remise des offres. Elle a pour objet de permettre à la Commune de vérifier concrètement les caractéristiques techniques, le fonctionnement, l'ergonomie et la sécurité du matériel proposé, ainsi que la compatibilité de ses accessoires.

Le lieu de la démonstration sera fixé d'un commun accord entre le candidat et la Commune ; à défaut d'accord, elle se déroulera sur le site des Services Techniques Municipaux, 35240 RETIERS.

À l'issue de la démonstration, un bon de démonstration sera établi et signé contradictoirement par le candidat et un représentant de la Commune. Ce document devra être joint à l'offre.

L'absence de démonstration réalisée dans les conditions ci-dessus, ou l'absence du bon de démonstration signé dans le dossier remis, entraînera l'irrecevabilité de l'offre.

ARTICLE 9 : Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 10 : Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance n'est pas autorisé pour le présent marché.

ARTICLE 11 : Critères d'attribution du marché

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- 1) Valeur technique de l'offre (50 %), appréciée notamment au regard :
 - du respect des caractéristiques techniques demandées ;
 - de la qualité du service après-vente (SAV) ;
 - du confort d'utilisation, de l'accessibilité, de l'ergonomie et de la sécurité ;
 - du délai de livraison proposé ;
- 2) Prix des prestations (50 %) : matériel neuf, apprécié sur la base du montant du bordereau des prix unitaires.

ARTICLE 12 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire nécessaire à l'étude de leur offre, les candidats devront s'adresser par écrit (courrier ou courriel) à :

Services Techniques

25 bis rue Georges Clemenceau – 35240 RETIERS

Mail : s.colas-ev@retiers.fr

ARTICLE 13 : Voies et délais de recours

La présente consultation peut faire l'objet, devant le Tribunal Administratif de Rennes, d'un référé précontractuel conformément à l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative jusqu'à la signature du marché, ou d'un recours pour excès de pouvoir conformément à l'article R.421-1 du même code, dans un délai de deux mois à compter de la notification du rejet de l'offre.

Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX. Tél : 02 23 21 28 28. Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

B – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Pouvoir adjudicateur

Commune de RETIERS – Mairie de Retiers – 19 rue Georges Clemenceau – 35240 RETIERS. Tél : 02 99 43 51 41. Mail : mairie@retiers.fr.

Représentée par Monsieur le Maire, habilité(e) à signer le présent marché.

Lieu de livraison

Services Techniques Municipaux de la Commune de Retiers – 35240 RETIERS 25 bis rue Georges Clémenceau.

Le titulaire est responsable du mode de transport de ses produits. Les risques afférents au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que les opérations de conditionnement, d'emballage, de chargement, de déchargement et d'arrimage, incombent au titulaire.

Dispositions générales – CCAG applicable

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu au présent CCP, il sera fait application des dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) en vigueur.

Modalités de facturation et de paiement

Le paiement des factures s'effectue selon les règles de la comptabilité publique, dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement. Il ne sera pratiqué ni avance forfaitaire, ni avance facultative, ni acompte, sauf dispositions contraires prévues à l'acte d'engagement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Les factures devront comporter, outre les mentions légales : la date et le numéro de facture, la référence au présent marché, le nom, l'adresse et le n° de SIRET du titulaire, les coordonnées bancaires validées à l'acte d'engagement, le prix unitaire HT, le taux et le montant de la TVA, ainsi que les montants totaux HT et TTC.

Les demandes de paiement seront adressées à :

Mairie de Retiers, service Comptabilité – 19 rue Georges Clemenceau – 35240 RETIERS. Tél : 02 99 43 51 84.
Mail : mairie@retiers.fr.

SIRET (budget principal) : 213 502 396 00012.

Important : les factures devront parvenir au service comptabilité de la Commune avant le 30 novembre de chaque année. Passé cette date, le paiement ne pourra plus être assuré au titre de l'exercice en cours, en raison de la clôture comptable ; les factures pourront être adressées de nouveau à compter de la troisième semaine de janvier.

Garantie

Le matériel livré est couvert par la garantie constructeur dont la durée et l'étendue devront être précisées par le candidat dans son offre. Toute intervention de maintenance corrective, couverte ou non par la garantie, est à la charge du titulaire dans les conditions prévues au bordereau de prix annexé au présent CCP.

Pénalités

En cas de dépassement du délai de livraison contractuel, sans qu'un cas de force majeure ne soit établi, il sera appliqué une pénalité de 1/1000ème du montant HT du marché par jour calendaire de retard, avec un minimum de 30 € HT par jour, sans mise en demeure préalable.

Résiliation

Les conditions de résiliation du marché sont celles prévues par le CCAG-FCS. En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le pouvoir adjudicateur indemniserá le titulaire dans les conditions fixées par ce même cahier des charges.

Litiges

En cas de contestation, le différend ne pourra être invoqué par le titulaire comme cause d'arrêt ou de suspension des prestations à effectuer. Le Tribunal Administratif de Rennes est seul compétent en cas de litige.

C – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Contenu des prestations

Les spécifications techniques énumérées ci-après ne sont pas limitatives. Sous réserve exclusive que le candidat ait répondu à la solution de base, les variantes pourront être acceptées dans la mesure où elles conduisent à des propositions financières plus intéressantes ou à des propositions techniques plus performantes. La prestation comprends la livraison du chargeur.

Normes et règlements

Tous les matériels proposés doivent répondre aux normes, règlements et directives françaises et européennes actuellement en vigueur, notamment la norme EN 474-3:2022 relative aux chargeuses et la norme ISO 14397-1:2019 relative aux capacités de charge nominale et de basculement.

Si une modification d'une norme ou d'un règlement intervenait après la remise de l'offre, il appartiendra à l'entreprise, sous sa seule responsabilité, d'en informer la Commune par écrit avec accusé de réception, en indiquant les incidences techniques et financières.

Maintenance, SAV et formation

Le titulaire devra justifier de la disponibilité d'un service après-vente pour soutien technique et devra pouvoir intervenir sous 48 heures pour toute intervention sur le matériel, qu'elle soit couverte ou non par la garantie.

Le titulaire fournira l'ensemble des documents techniques du matériel (livret d'utilisation, documents d'atelier), le certificat de conformité, ainsi que, le cas échéant, l'immatriculation du véhicule, au format papier et informatique.

L'offre devra inclure une visites de révision à 50h, cette prestation devra comprendre la main d'œuvre, les pièces et le déplacement.

Le titulaire doit réaliser 2 demies journées de formation.

Caractéristiques techniques du chargeur articulé compact

Intitulé du matériel demandé : « Porte-outil articulé à bras de levage télescopique ».

Le matériel proposé devra répondre aux caractéristiques techniques suivantes :

- Système d'avancement hydraulique avec un moteur hydraulique par roue ;
- Moteur diesel de puissance comprise entre 45 et 60 CV ;
- Joint d'articulation rigide (sans oscillation) ;
- Système de contrôle de charge répondant à la norme EN 474-3:2022 ;
- Fourniture d'un abaque de charge pour lève-palette ;
- Circuit hydraulique auxiliaire d'un débit minimum de 75 l/min ;
- Commandes des accessoires centralisées sur le joystick ;
- Cabine suspendue, climatisée, avec phares de travail avant et arrière, siège pneumatique et porte démontable ;
- Alarme de recul ;
- Homologation routière ;
- CACES requis : R482 catégorie A maximum ;
- Vitesse de déplacement minimale : 25 km/h ;
- Garde au sol minimale : 300 mm ;

- Largeur maximale : 1 500 mm ;
- Connexion hydraulique par multi-connecteur automatique sans décharge de pression ;
- Clapets de sécurité sur les vérins de levage et de cavage ;
- Charge de basculement minimale de 1 200 kg (appareil en ligne droite), répondant à la norme ISO 14397-1:2019 ;
- Capacité de levage minimale de 1 000 kg ;
- Hauteur de levage à l'axe : de 2 800 mm minimum à 3 500 mm maximum ;
- Poids de la machine hors accessoires : 2 300 kg maximum.
- Crochet d'attelage à rotule avec goupille et prise remorque 7 broches ;
- Vérin hydraulique double effet permettant une force puissante dans les deux directions (poussée et traction)

Point important : la capacité de charge de basculement et la capacité de charge nominale devront répondre à la norme ISO 14397-1:2019.

À savoir : la perte de charge de basculement et la perte de charge nominale, répondant à la norme ISO 14397-1:2019, ne devront pas être supérieures à 15 % lorsque la machine est en position pleinement articulée et le bras de levage en position horizontale.

Accessoires demandés

Les accessoires demandés devront être 100 % compatibles avec le porte-outil articulé proposé :

- Balayeuse avec bac de ramassage :
 - largeur minimale : 1 500 mm ;
 - balai de rive à gauche et à droite ;
 - pulvérisateur d'eau pour l'ensemble des brosses ;
 - vidange hydraulique du bac ;
- Brosse de désherbage :
 - brosse à torons ;
 - utilisable à droite et à gauche ;
- Fourche à palettes :
 - capacité compatible avec le porte-outil ;
 - grille de protection anti-chute.

Option demandés

- Graissage automatique
- Rotateur d'accessoire hydraulique 360°

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

BASE :

Désignation	Prix unitaire en € HT
Chargeur articulé compact (base)	
Balayeuse avec bac de ramassage	

Brosse de désherbage	
Fourche à palettes	
TOTAL HT	

OPTION :

Désignation	Prix unitaire en € HT
Graissage automatique	
Rotateur d'accessoire hydraulique 360°	

BORDEREAU DES DÉLAIS D'INTERVENTION ET DE LIVRAISON

Délai d'intervention à compter de la demande (SAV)	 heures
Délais de livraison de pièce détachés	 heures
Délai de livraison à compter de la notification du marché	 semaines

Le candidat

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Date, cachet et signature